



## FICHE D'INSCRIPTION 2022/2023

| INFORMATION ADHÉRENT |                            |                            |                     | <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> inscription | <input type="checkbox"/> Réinscription |
|----------------------|----------------------------|----------------------------|---------------------|---|--|
| NOM                  |                            |                            |                     | PRÉNOM  |  |
| SEXE                 | F <input type="checkbox"/> | M <input type="checkbox"/> | Nationalité         | DATE DE NAISSANCE                                     |  |
| ADRESSE              |                            |                            | LIEU DE NAISSANCE   |   |  |
|                      |                            |                            | PAYS DE NAISSANCE   |   |  |
| CP                   |                            |                            | VILLE               |   |  |
| PORTABLE             |                            |                            | N° LICENCE FÉDÉRALE |   |  |
| EMAIL                |                            |                            |                     | N° ADHÉRENT VGA                                       |  |

| RESPONSABLE(S) LÉGAL(AUX) OU PERSONNE(S) À PRÉVENIR |  |  |  |                 |  |
|---|--|--|--|-----------------|--|
| NOM ET PRÉNOM                                       |  |  |  | NOM ET PRÉNOM   |  |
| LIEN DE PARENTÉ                                     |  |  |  | LIEN DE PARENTÉ |  |
| PORTABLE  |  |  |  | PORTABLE        |  |
| EMAIL   |  |  |  | EMAIL           |  |
| PROFESSION  |  |  |  | PROFESSION      |  |

| GROUPE/ACTIVITÉ  |   |                 |                                       |
|--|---|-----------------|---------------------------------------|
| Groupe/activité  | Multi-sport au Centre sportif Gilbert Noël<br>– 6 avenue Pierre Séward 94100 Saint-Maur | Jour et heure : | SAMEDI de 14h à 16h                   |
| <b>INDICATION DE VOTRE CODE « PASS'SPORT » pour réduction de 50€ de l'Etat</b> |   |                 |                                       |
| Adhésion d'un(e) membre de la fratrie  |   |                 | 58€                                   |
| Autre déduction →  |   |                 | Subvention 60€ (voir notice)          |
| <b>VOIR CIRCULAIRE POUR LE MONTANT TOTAL À RÉGLER</b>                          |   |                 | <b>98€ / 58€ / 48€ suivant statut</b> |

| MODE(S) DE PAIEMENT (le règlement doit être COMPLET à l'inscription)  |         |                                 |  |
|---|---------|---------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> CB en ligne  |         | 1 fois <input type="checkbox"/> | 3 fois <input type="checkbox"/> Paiement échoué <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Chèque(s) à l'ordre de la VGA  |         | Montant 1                       | Montant 2<br>Montant 3   |
| <small>Nom de l'émetteur si différent du nom de l'adhérent</small>  |         | €                               | €  |
| <input type="checkbox"/> Chèques vacances ANCV  | Montant | €                               |  |
| <input type="checkbox"/> Coupons Sport ANCV   | Montant | €                               |  |
| <input type="checkbox"/> Espèces  | Montant | €                               |  |
| <input type="checkbox"/> <b>Chèque TOUS EN CLUB 25 €</b> : dispositif d'aide de l'Etat, géré par la section et <b>intégré au montant de la cotisation</b> , sur présentation de l'attestation de paiement d'août 2022 de la CAF. ---> <b>Non cumulable avec le Pass'sport et non confirmé à date</b>  |         |                                 |  |
| <input type="checkbox"/> * <b>Coupon d'aide à la pratique sportive 60 €</b> : dispositif d'aide de la ville de Saint-Maur à destination des saint-mauriens, et offerts par la section à tou(te) adhérent(e) quel que soit son domicile, bénéficiaire de l'ARS, de l'AAEH ou de l'AAH, sur présentation de la copie de l'attestation de paiement d'août 2022 de la CAF. <b>Les saint-mauriens devront en outre fournir un justificatif de domicile</b> |         |                                 |  |
| <input type="checkbox"/> Forfait Loisir Jeunes de la CAF (dispositif d'aide de la CAF) (sous conditions)  | Montant | €                               |  |
| <input type="checkbox"/> <b>PASS'SPORT 50 € (dispositif d'aide de l'état)</b> (bénéficiaire de l'ARS, de l'AAEH ou de l'AAH : Les familles recevront à partir du 15/07/2022 un courriel et un SMS avec un code individuel pour accéder au Pass'Sport. Un portail usager sera créé permettant aux usagers de saisir leurs informations personnelles. Ensuite, une réduction de 50€ pourra être opérée sur présentation du code au club.                |         |                                 |  |
| Si vous souhaitez obtenir une attestation d'inscription, merci de cocher la case ci-contre.   |         |                                 | <input type="checkbox"/>   |

## AUTORISATION PARENTALE (si adhérent mineur)

Je soussigné(e)

responsable légal de

- Autorise mon enfant à quitter seul le lieu d'entraînement ou de compétition. Oui  Non
- Autorise mon enfant à prendre place dans une voiture particulière ou dans un bus afin d'effectuer les déplacements nécessités par l'activité du club. Oui  Non

## CONTROLE ANTI-DOPAGE (si adhésion compétition uniquement)

J'autorise tout préleveur, agréé par l'Agence Française de Lutte contre le Dopage ou missionné par la fédération internationale, dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères, échantillon urinaire) lors d'un contrôle antidopage sur moi-même ou mon enfant. *(L'absence d'autorisation ou le refus, lors d'un contrôle antidopage invasif, est constitutive d'un refus de se soumettre à ce contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires à l'égard de l'adhérent).*

Oui  Non

## INFORMATIONS

- En vous inscrivant (ou votre enfant) à la VGA Saint-Maur, vous vous engagez à prendre connaissance et à respecter les statuts et le règlement intérieur de la VGA Saint-Maur Omnisports et de la section (*document disponible sur le site [www.vga-fr.org](http://www.vga-fr.org)*)
- Conformément à la loi, la VGA Saint-Maur a souscrit une assurance couvrant les conséquences de sa responsabilité civile et de celle de tous ses adhérents.
- Par mon adhésion, je reconnais avoir été informé de la possibilité de souscrire une assurance individuelle accident supplémentaire (*les documents sont disponibles sur simple demande par email à [secretariat@vga-fr.org](mailto:secretariat@vga-fr.org)*).
- Je reconnais avoir été informé de mon droit d'accès et de rectification des informations ainsi collectées qui feront l'objet d'un traitement informatique (art. 32, 6°, loi n°78-17 du 06/01/1978). Ce droit d'accès s'exerce auprès de la VGA Saint-Maur.
- J'autorise la VGA Saint-Maur à prendre des photos et à filmer mon enfant ou moi-même à l'occasion des activités sportives ou associatives auxquels je/il participe, et autorise les publications dans tous les supports de communication de la VGA Saint-Maur.
- En cas de besoin, la VGA Saint-Maur contactera les services d'urgence et l'adhérent accidenté sera conduit à l'hôpital.
- **Nous rappelons aux parents que, pour des raisons évidentes de sécurité, ils doivent impérativement s'assurer de la présence du professeur avant de laisser leur enfant.**
- **Nous vous informons qu'il est souhaitable de communiquer à la section en début de saison, toute information, notamment d'ordre médical, concernant votre enfant ou vous-même, pouvant affecter la pratique de l'activité.**
- **Nous collectons vos données afin de gérer au mieux votre adhésion et elles ne sont jamais communiquées à des tiers. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données et vos droits, rendez-vous sur le site internet de la VGA.**

## AUTRES DOCUMENTS À FOURNIR

- Formulaire d'inscription FFSA
- Pour les saint-mauriens : copie de la carte MDPH 2022 + copie de l'attestation de paiement d'août 2022 de la CAF + un justificatif de domicile
- Pour les NON-saint-mauriens : copie de la carte MDPH 2022 + copie de l'attestation de paiement d'août 2022 de la CAF

## CONTRÔLE MÉDICO-SPORTIF

- Certificat médical de non contre-indication à la pratique de SPORT LUDIQUE ET NON-COMPETITIF
- Ou attestation dans le cas d'un renouvellement d'inscription dans la même discipline (adhérent majeur) ou de l'inscription d'un adhérent mineur  
**J'atteste avoir répondu non à l'ensemble des questions posées par le questionnaire de santé qui m'a été communiqué par la VGA SAINT-MAUR. J'ai conscience que mes réponses relèvent de ma seule responsabilité.**

DATE

SIGNATURE, PRÉCÉDÉE DE LA MENTION « LU ET APPROUVÉ »

### Conditions de remboursement

Il est rappelé que, selon le Règlement Intérieur, l'adhésion à une ou plusieurs sections de la VGA ST MAUR est un acte volontaire qui ne peut être assimilé à celui de l'achat d'une prestation tarifée.

Aussi, il ne pourra être fait droit à aucune demande de remboursement, en tout ou en partie, sauf pour les cas d'inaptitude médicale (malade ou accident) ou de déménagement motivé par une mutation professionnelle, dûment justifiés par un certificat médical ou une attestation de l'employeur. La part VGA Saint-Maur Omnisports et le cas échéant les frais de licence seront déduits de la quote-part à rembourser.

**Aucune demande de remboursement pour un autre motif ne pourra être étudiée si elle intervient au-delà des deux séances d'essai.**



## LE CERTIFICAT MÉDICAL POUR LE SPORT QUELLE EST MA SITUATION ?

### ✓ SI L'ADHÉRENT EST MINEUR

À compter de la saison 2021/2022, le certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive des mineurs est remplacé par un questionnaire équivalent à une attestation parentale pour prendre ou renouveler une licence.

La production d'un tel certificat demeure toutefois lorsque les réponses au questionnaire de santé du mineur conduisent à un examen médical, mais également pour les disciplines à contraintes particulières (boxe anglaise, boxe thaï, karaté, rugby).

### ✓ SI L'ADHÉRENT EST MAJEUR

À compter du 1er juillet 2017, les règles de présentation du certificat médical ont évolué. Dans certains cas, votre certificat médical est valable trois ans.

**VOUS VOUS INSCRIVEZ POUR  
LA PREMIÈRE FOIS À LA VGA  
SAINT-MAUR SECTION  
"SPORTHANDICAP"**

- **Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la discipline concernée, de moins d'un an**

**ADHÉRENT VGA LA  
SAISON  
PRÉCÉDENTE,  
VOUS RENOUVELEZ  
VOTRE  
INSCRIPTION A LA  
SECTION  
SPORTHANDICAP  
DE LA VGA SAINT-  
MAUR**

- **Questionnaire médical (CERFA. Une réponse positive à l'une des rubriques entraîne la nécessité de présenter un certificat médical).**
- **OU BIEN VOUS SUIVEZ LES PRECONISATIONS DE LA SECTION VGA "SPORTHANDICAP" et présentez un nouveau certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport ludique et loisir de moins d'un an**